



BARÈME DES HONORAIRES

APPLICABLE À COMPTER DU 01 juillet 2019.

TRANSACTIONS

TERRAINS PRIX DE VENTE COMMERCES ET HABITATIONS	HONORAIRES T.T.C en %
Jusqu'à 50 000 €	15% T.T.C à la charge du Mandant
De 51 000 € à 100 000 €	10% T.T.C à la charge du Mandant
De 101 000 € à 150 000 €	7% T.T.C à la charge du Mandant
De 151 000 € à 250 000 €	6% T.T.C à la charge du Mandant
Au-delà de 250 000 €	5% T.T.C à la charge du Mandant
PRIX DE VENTE TERRAINS	10% T.T.C à la charge du Mandant

Les honoraires sont compris dans le prix de vente et sont à la charge du vendeur sauf convention contraire prévue au mandat de vente. Dans ce cas, le montant des honoraires prévus à la charge de l'acquéreur devra être clairement indiqué au paragraphe « prix de vente ».

Dans un souci de protection absolue de notre clientèle, il n'est reçu aucun fonds en dehors de nos honoraires. Aucune somme ne nous sera due avant la conclusion définitive d'une affaire.